

COMMUNE DE VALRAS-PLAGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	14 122 025,01€
Dépenses de fonctionnement	10 688 277,19€
Résultats de l'année 2023	+ 3 433 747,82€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 544 799,73€. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 57 657,27€ (crédits de dépenses non consommés).

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 5 239 917,95€ pour l'année 2023, soit une augmentation de 2,22%, due essentiellement aux augmentations mécaniques, à la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel et à l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et au CCAS, les frais de contingents incendie, les participations aux organismes extérieurs et les indemnités des élus. Ces charges s'élèvent à 894 957,80€.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 231 354,96€. Elles étaient de 185 674,10 € en 2022.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chap.	Intitulés	CA 2023
011	Charges à caractère général	3 544 799,73
012	Charges de personnel	5 239 917,95
014	Atténuation de produits	22 124,00
65	Autres charges de gestion courante	894 957,80
66	Charges financières	231 354,96
67	Charges spécifiques	1 050,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	138 713,00
Total des dépenses réelles		10 072 917,44
Opération d'ordre		615 359,75
Total des dépenses de fonctionnement		10 688 277,19

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 29 303,07€ en 2023. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

- **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits, d'un montant total de 1 119 698,15€, proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public (terrasses des commerces, stationnement)
- Des services enfance (centres de loisirs, multi-accueil, restauration scolaire)

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 41.05 %

Taxe sur le foncier non bâti : 37.36%

Taxe d'habitation : 9,97%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée à la revalorisation des bases fiscales via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national d'une part et, d'autre part, à l'augmentation des taux.

Le chapitre 73 regroupe également le produit des jeux (en augmentation de 302K€) et les droits de mutation.

- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource stable.

Le chapitre 74 comprend également les participations de la CAF (en augmentation de 63K€).

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers et des redevances des sous-traités d'exploitations encaissés

- **Les produits spécifiques (chapitre 77)**

Le montant des recettes spécifiques s'élève à 10 436,89€. Il correspond majoritairement aux cessions.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chap.	Intitulés	CA 2023
013	Atténuation de charges	29 303,07
70	Produits des services	1 119 698,15
73	Impôts et taxes	9 473 309,32
74	Dotations et participations	1 828 031,69
75	Autres produits de gestion courante	347 252,90
76	Produits financiers	183,78
77	Produits spécifiques	10 436,89
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	232 991,00
Total recettes réelles		13 041 206,80
Excédent de fonctionnement reporté		909 123,20
Opérations d'ordre		171 695,01
Total des recettes de fonctionnement		14 122 025,01

2. La section d'investissement

2.1 Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement (dont RAR)	3 437 336,78€
Dépenses d'investissement (dont RAR)	5 751 346,12€
Résultats de l'année 2023	- 2 314 009,34€

Le pourcentage de réalisation de dépenses d'équipement est 59,41% soit 3 017 344,01€ de travaux sur 5 078 631,00€ prévus. Si l'on tient compte des restes à réaliser, les dépenses d'équipement atteignent 3 188 626,001€ soit un taux de réalisation de **62,79%**.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 11 514 913,25€, soit une diminution de la dette de 991 K€, qui ramène le ratio de solvabilité à 3,70 années.

- **Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

Investissements récurrents réglés en 2023 soit 1 344K€ dont voici les principaux :	
Acquisition de véhicules	96K€
Acquisition matériel de plage	103K€
Travaux de bâtiments	230K€
Aménagement voirie (divers)	83K€
Travaux sur la plage	77K€
Travaux en régie	150K€

Investissements de développement réglés en 2023 soit 1 823K€ dont voici les principaux :	
Travaux d'éclairage public	430K€
Réfection de voirie	353K€
Quartier des pêcheurs	587K€
Hangar Centre Technique	69K€
Cimetière	55K€
Participation investissement pluvial	71K€

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 3 290 243,78€. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 2 674 884,03€**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 812 641,91€ (chapitre 13)
 - Du FCTVA et de la taxe d'aménagement pour 488 367,81€
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 373 824,31€.
 - Des cautionnements pour 50,00€
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 615 359,75 €.

3. Les budgets annexes

3.1 Budget de la régie des sports

	Fonctionnement
Dépenses	242 151,77€
Recettes	242 806,33€
Résultat	654,56€

3.2 Budget du PAE des Cosses sous la Tour

	Investissement
Dépenses	34 436,98€
Recettes	38 412,00€
Résultat	3 975,02€

4. Affectation du résultat

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement permet le financement de la section d'investissement.

Le tableau ci-après récapitule le résultat global de clôture :

Résultat global de fonctionnement	3 433 747,82€
Résultat global d'Investissement	- 2 314 009,34€
Résultat Global de Clôture	1 119 738,48€